Image not found or type unknown

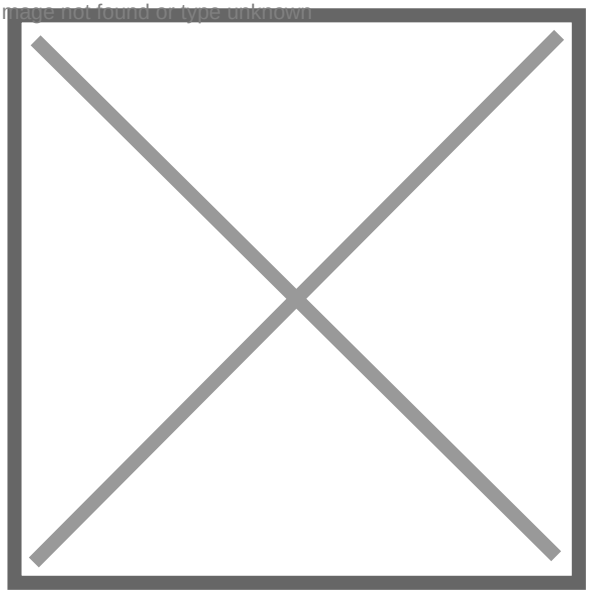

Arnaque abusive Garantie Privée - XXXXXX

Par **hakama**, le **17/09/2019** à **14:26**

Bonjour, j'ai acheté le 29/06/2019 une tablette yyyyyy à la xxxxxx à Parly 2 pour un montant de 300 euros, le vendeur, nous proposé une assurance gratuite pour 1 mois que nous avons accepté. On nous a indiqué qu'en renvoyant un coupon, l'assurance serait renouvelée pour 1 année.

Ne prenant jamais d'assurance complémentaires, nous avons ignoré l'envoi du coupon, en regardant nos relevés de banque, nous avons vu 2 prélèvements de 17,90 euros par la société Garantie Privée !! je l'ai contacté et ils m'ont indiqué que je n'avais pas annulé cette demande d'assurance par l'envoi du coupon !!!!! et nous sommes engagés pour 1 an minimum ... Nous allons donc payer pour environ 200 euros d'assurance pour une tablette de 300 euros !!

en recherchant sur internet, de nombreuses personnes ont aussi été arnaqués par la meme société, on retrouve des messages sur le site de 60 millions de consommateurs ainsi que quechoisir. Il semble qu'une autre société identique effectuait la même chose : zzzzzz.

Comment puis-je annuler cette assurance sans régler les 200 euros ? puis-je envoyer un courrier avec accusé recpetion et demander à ma banque de bloquer les prélèvements ?

j'ai aussi informé la DGCCRF

vous en remerciant

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **15:13**

Bonjour,

[quote]
On nous a indiqué qu'en renvoyant un coupon, l'assurance serait renouvelée pour 1 année.

[/quote]
"On " vous a remis un coupon que vous avez signé. Il faudrait peut-être lire ce qu'énonce le coupon d'autant que l'assureur n'a pas inventé vos références bancaires.

Par **hakama**, le **18/09/2019** à **09:05**

bonjour, les références bancaire ont aussi été récupérées lors de l'achat à la FNAC, de plus le coupon signé etait surtout un email reçu et sur lequel je devais répondre pour valider mon email et non pas pour accepter l'assurance

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **09:38**

A vous lire le commerçant en question, à la réputation établie, que je connais depuis 45 ans se serait livré à une arnaque à votre endroit, au moins rendu complice.

Je n'en crois pas un seul mot.

Par contre que dans l'euphorie de l'achat vous ayez signé un document vous engageant je veux bien le croire.

Que le vendeur ait pu vous raconter des histoires, ce ne serait pas hélas le premier.

Ce qui importe est ce que vous avez signé exactement.

Par **hakama**, le **18/09/2019** à **13:58**

avant de sortir des phrases bidons, merci de vous renseigner un minimum, on retrouve ces arnaques sur les sites 60 millions de consommateurs, queschoisir entre autre, merci de vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

renseigner un peu !!

https://www.60millions-mag.com/forum/search.php?keywords=garantie+priv%C3%A9e

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **17:20**

Alors puisque vous en savez autant, pourquoi venir sur un site de bénévoles. Vous devriez exminer mes propos et vérifier ce que vous avez signé.

Par **hakama**, le **18/09/2019** à **18:49**

Bonjour, désolé, je pensais etre sur un forum qui pouvais m'apporter des informations juridiques, désolé de vous avoir importé.

Par **hakama**, le **18/09/2019** à **18:51**

importuné par importé :D

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés